

## ORDONNANCES

---

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 18 mars 2026, a adopté les ordonnances suivantes :

**Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (8)**

Cette ordonnance, adoptée en vertu du Règlement sur les services de collecte (16-049), remplace, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026, toute ordonnance antérieure portant sur le même objet.

**Ordonnance émise afin de désigner le secteur « De Lorimier » aux fins de l'application du règlement (123)**

**Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Fleury Est » aux fins de l'application du règlement (124)**

**Ordonnance modifiant l'ordonnance numéro 81 désignant le secteur « Sainte-Catherine Ouest – Phase 2 » aux fins de l'application du règlement (81-2)**

**Ordonnance modifiant l'ordonnance numéro 98 désignant le secteur « Notre-Dame / 13<sup>e</sup> Avenue » aux fins de l'application du règlement (98-1)**

**Ordonnance modifiant l'ordonnance numéro 111 désignant le secteur « Sainte-Catherine Ouest Phase 3 » aux fins de l'application du règlement (111-1)**

**Ordonnance modifiant l'ordonnance numéro 119 désignant le secteur « Maisonneuve-Berri Phase 2 » aux fins de l'application du règlement (119-1)**

Ces ordonnances sont adoptées en vertu du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043). Les ordonnances 123 et 124 prévoient que ce règlement s'applique aux secteurs ci-haut désignés à partir du 25 mars 2026. Les ordonnances 81-2, 98-1, 111-1 et 119-1 modifient les limites de leur secteur respectif. L'ordonnance 98-1 modifie également la période des travaux dans son secteur.

Toutes ces ordonnances entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site internet de la Ville : [montreal.ca/reglements-municipaux/](http://montreal.ca/reglements-municipaux/).

Fait à Montréal, le 24 mars 2026

Le greffier de la Ville,  
Emmanuel Tani-Moore, avocat